

Les Français et le droit

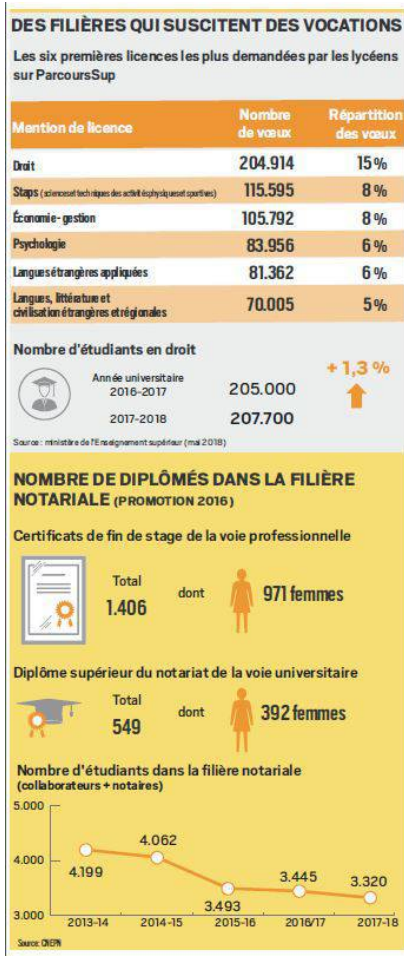
Le Journal du Dimanche 20h00, le 2 juin 2018

De nombreux professionnels réclament une refonte des parcours de formation juridique pour les rendre plus concrets et davantage en phase avec les mutations de la société

Pas de doute : le droit continue de faire rêver pléthore d'étudiants. La preuve avec les chiffres tout frais tirés des vœux des lycéens sur la plateforme Parcoursup : plus de 200.000 d'entre eux aimeraient suivre une licence de droit. Avec 15 % des choix, elle figure même en tête de leurs désirs, loin devant une autre filière pourtant ultra demandée, Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Après un léger creux voilà deux ans, les inscriptions repartent donc de plus belle à la hausse. Ils sont près de 207.000 à suivre un cursus juridique à la fac. À la rentrée 2017-2018, 39.900 s'y sont inscrits, soit 2 % de plus. Les carrières, diversifiées, offrent de nombreux débouchés, même si certaines professions, comme celle d'avocat, frôlent la saturation et promettent des débuts plus compliqués.

Plus d'un étudiant sur deux arrête le droit en cours de route

Pour les professionnels, ces vocations parfois pas toujours réalistes posent question. Plus d'un étudiant sur deux arrête en cours de route, par manque de motivation, ou parce que les études ne sont pas adaptées à ce qu'il pensait y trouver. D'où l'appel des experts à réformer l'enseignement des études juridiques en France, en partant de ce qui se fait outre-Atlantique. "On ne peut pas accueillir tout le monde, c'est un luxe qui n'est plus possible, le risque étant que les universités meurent au profit des grandes écoles", s'inquiète Mustapha Mekki, professeur à l'université Paris-13 et auteur d'un rapport paru en 2017 pour le Club des juristes intitulé "Réformer l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers". Complémentaires, les deux filières n'en sont pas moins concurrentes. Leur pédagogie et leurs approches sont différentes et ne répondent pas aux mêmes besoins du marché du travail. Le développement du numérique, la transversalité et l'inflation législative poussent cependant à des cursus plus évolutifs et interactifs.



×

Or, bien souvent, les méthodologies sont figées. "Il ne s'agit pas uniquement de savoir combien de cours on va attribuer cette année, ni quels coefficients on va donner. La vraie question est : quels juristes et pour quelle société ? s'interroge ce chercheur. Notre société est en pleine mutation, le modèle de l'État décline au profit de la loi du marché, ce qui peut être très brutal. On passe de la réglementation à la régulation, du gouvernement à la gouvernance, du droit opposé au droit négocié, du droit dur au droit mou. Les problématiques se globalisent : tout est déterritorialisé (problèmes économiques, de santé publique, d'environnement...). Forcément, ces changements rejaillissent sur la manière d'enseigner le droit."

Le droit est un objet vivant. "Tout n'est que droit autour de nous et nos comportements sont induits par cela, observe Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat (CSN). Il est ce qui régule nos sociétés modernes. Il y a des enjeux de pouvoir, mais aussi économiques importants." Former ceux et celles qui vont le dire implique donc d'être en phase avec ses grandes évolutions. Et donc d'être un peu moins académique. Dans les pays de common law, le droit se transmet par la pratique. Ce qui influe fortement sur la façon de former les futurs juristes. Ancienne ministre des Affaires européennes et magistrate, Noëlle Lenoir a enseigné le droit européen et le droit de la bioéthique aux États-Unis, à Columbia. Elle a pu constater le contraste pédagogique existant des deux côtés de l'Atlantique. "Aux États-Unis, les étudiants sont vos clients : ce sont eux qui paient, et ils paient très cher. Nous rendons donc une prestation en même temps que nous enseignons : on les guide, on les oriente. Le professeur est davantage un animateur qu'un instructeur. En général, il n'y a pas de cours magistraux et on prépare l'étudiant à être autonome, grâce à des cas pratiques. Il est acteur de

sa formation." En France, au contraire, la formation est descendante, du professeur qui délivre ses connaissances vers l'élève qui s'en empare.

Plus de savoir-faire et moins de faire-savoir

Interactivité, transversalité : pour tous ces professionnels, la remise à plat des études de droit doit passer par davantage de savoir-faire et non de faire-savoir. "Il faut former un juriste qui ne soit pas uniquement un technicien, mais qui pose les bonnes questions en fonction d'une stratégie qu'il a lui-même définie et d'un environnement auquel il doit s'adapter", estime Mustapha Mekki. Dans le film *Le Brio*, Daniel Auteuil, qui campe un professeur à la verve acérée, délivre ainsi ce précieux conseil : "L'important n'est pas d'avoir la vérité, mais de prendre la bonne décision." Conscientes de la nécessité de moderniser les processus d'apprentissage, les universités investissent d'autres terrains que le juridique pur et dur, et expérimentent de nouvelles pédagogies grâce aux outils digitaux.

Mais ces évolutions restent marginales et inégalement réparties sur le territoire, notamment pour des questions budgétaires. La loi relative à l'autonomie des universités ne facilite pas les investissements dans les nouvelles technologies pour construire des modules de e-learning ou des Mooc (cours en ligne) performants. "Il faut revaloriser l'enseignement supérieur, plaide Noëlle Lenoir. Les écoles de commerce consacrent une part de leur programme à la diplomatie ou au droit international. Je pense donc que la comptabilité, l'économie, les relations internationales et évidemment le numérique sont des enseignements indispensables quand on suit un cursus de droit à l'université."

Impulsée par le CSN, une refonte des études est actuellement à l'œuvre au sein de la profession. Simplification et agilité en sont les maîtres mots. L'un des objectifs est d'unifier les deux filières existantes (université et centres de formation professionnelle notariale). Le second, de moderniser le contenu des apprentissages pour répondre aux évolutions du métier et aux besoins des clients. Cette réforme devrait aboutir, d'ici à 2020, concernant le contenu des parcours ; et dès octobre quant à la création d'une filière de formation unique. "Notre ambition est d'avoir une grande école du notariat avec un management très ouvert sur l'international, explique Philippe Passadori, notaire à Nancy et membre du CSN, chargé de la formation. Nous contribuons à installer le système notarial dans de nombreux pays et nous devons retrouver cette ouverture dans le cursus de formation en permettant à nos jeunes de partir à l'étranger."

A retrouver dimanche à 8h et 14h et lundi à 15h sur BFM Business

Le club de droit est né d'une double ambition : démocratiser la connaissance et l'accès au droit, anticiper et débattre de ses évolutions. Au côtés de notaires qui partageront leur expertise, le JDD tentera de répondre aux questions juridiques que se posent les Français, des plus classiques aux plus inattendues. Alliant cas pratiques, sujets de fond et de prospective, ces rendez-vous sont déclinés dans nos colonnes et sur BFM Business.

Par Garance Chardot